

« Construire de nouvelles halles et une mairie au dessus » était la préoccupation majeure du Conseil Municipal des années 1867 à 1886.

Le dix sept octobre 1886 la première pierre de la halle et Mairie de Vars a été posée en présence de M^r. Desmoulin Maire de la Commune.

Acquérir bâtiments (logis de Dame Chambaud, épouse Camuzet), et divers terrains furent la première étape. La seconde fut la création d'une commission en date du 9 mars 1885, sous l'autorité de Mr Jean Aimé Desmoulin, maire. Celle-ci composée de Mrs Maufra, Buzat, Machenaud, Maudet et Desmoulin étudie et propose au conseil municipal le projet de construction. Celui-ci l'approuve et le soumet à Monsieur Le Préfet qui donne son accord le 16 juillet 1885, spécifiant que c'est l'avis du conseil municipal qui prévaut et non celui de la commission.

« Le jeudi 21 janvier 1886, à l'heure de midi, Monsieur Desmoulin, Maire, convoque son conseil en séance publique extraordinaire, en la salle de la Mairie (ancienne) pour entériner la décision de « reconstruire les halles ». Plans et devis ont été établis par Monsieur Landry, architecte et la description en est la suivante : » 1°-une vaste halle de 27m de long sur 24m de large ; 2°- un logement pour le préposé concierge ; 3°- au premier étage une vaste salle de Mairie et ses dépendances »

Le projet est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, il reste à négocier l'emprunt et à trouver un entrepreneur. Publication est faite les 29-30 Août et 4 septembre 1886 dans un journal d'annonces et sept entrepreneurs remettent leur proposition. Les critères d'attribution s'appuient sur le coût, soit : « le rabais le plus avantageux pour la commune » ; l'entreprise de Messieurs Chabot et Pécout de Marsac est retenue ; il est mentionné que celle-ci « a consenti une remise sur devis non négligeable » en effet, elle était de 17%. Le coût global s'élève alors à la somme de 42000Fr.

L'adjudication prononcée le 12 septembre 1886, comporte des conditions précises et quelque fois contraignantes : « les matériaux de démolition [provenant de l'ancienne halle] susceptibles de servir devront être rangés ... Les autres feront l'objet d'une vente aux enchères ».

« de démolir l'ancien portail du presbytère jusqu'au mur de la sacristie ... les moellons ... devront être rangés le long du mur de la sacristie, démolir ensuite l'ancienne halle en ayant soin de ranger les bois et tuiles. » « Toutes les maçonneries de moellons devront être faites avec soin. Les moellons seront choisis parmi les plus durs, et posés dans un bain soufflant de mortier, et de façon à ce que les moellons ne se touchent pas, et sans aucun vide entre eux et placés plutôt en boutisses qu'en parement afin de lier la maçonnerie. Le mortier sera employé avec peu d'eau, et fait chaque jour et pas réemployé le lendemain. La chaux à employer proviendra des fours de Coursac et livrée en sacs plombés et employés qu'en présence d'un représentant de la mairie. Le mortier sera fait toutes les trois heures au sable fin de rivière. La pierre destinée au balcon devra provenir des carrières de l'Isle d'Espagnac et choisie parmi les plus dures.

Le 17 octobre 1886 la première pierre est posée.

